SBV
SSE
SSIC

Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impressaris-Constructurs



Brochure explicative sur les prescriptions révisées sur la formation professionnelle initiale

La relève pour le secteur principal de la construction

Contenu

La relève pour le secteur principal de la construction 4

Contexte : la modernisation de la formation professionnelle initiale 6

Les diplômes formels de la formation professionnelle initiale de maçonne/maçon AFP et maçonne/maçon CFC 8

Valeur ajoutée pour le secteur 9

Les phases de mise en place de la modernisation de la formation professionnelle initiale 12

Objectifs du Masterplan «Formation professionnelle 2030 de la SSE» 14

Groupe de projet formation professionnelle initiale 20

Précisions concernant la consultation au sein de la branche 22

Contact 23



Les diplômes professionnels révisés de maçonne/maçon AFP et maçonne/maçon CFC contiennent les compétences opérationnelles nécessaires demandées par les entrepreneurs.

Timo Gisi, Karl Gisi AG
Représentant des entrepreneurs de la région Suisse du Nord-Ouest, Président de la CSDPQ



La révision des formations professionnelles initiales maçonne/maçon AFP et maçonne/maçon CFC est le résultat de la collaboration entre les représentants de toutes les régions linguistiques et de tous les lieux de formation.

Dominique Pitton, Rovero Associés SA
Représentant des entrepreneurs de la région Suisse romande, Président «Commission des maçons de l'arrondissement 1 (CCM1)»

La relève pour le secteur principal de la construction

La Suisse est bâtie par des hommes et des femmes. Au quotidien, nos professionnels compétents veillent au bon déroulement des chantiers dans toute la Suisse et prennent soin aujourd'hui des nouvelles constructions de demain. C'est précisément pour cela que nos entrepreneurs doivent pouvoir faire appel à une main-d'œuvre qualifiée en quantité suffisante. Aujourd'hui comme dans le futur.

C'est avec cet objectif en ligne de mire que le comité central de la SSE a lancé en décembre 2018 le Masterplan «Formation professionnelle 2030 de la SSE». Un projet d'envergure qui consiste pour le secteur, à travers des représentants des régions et des sections, à poser les bases de la formation initiale et continue dans le secteur principal de la construction et à adapter notre système de formation aux défis du futur.

Cela vaut notamment pour la formation professionnelle initiale avec les diplômes clés de **maçonne/maçon AFP** (anciennement aide-maçon/ne AFP) et **maçonne/maçon CFC.** Les compétences requises pour la formation professionnelle initiale ont été redéfinies en 2019 et 2020 par un vaste processus participatif. En 2021 et 2022, les contenus des prescriptions sur la formation spécifiques à la branche ainsi que le cadre formel de la mise en œuvre ont été élaborés au cours de processus ordinaires définis, projet mené en collaboration avec des représentants des entreprises, des halles de maçons et des écoles professionnelles issus de toutes les régions linguistiques et administratives.

Les résultats sont désormais disponibles : les ordonnances sur la formation professionnelle et les plans de formation révisés pour les deux diplômes professionnels.

Nous sommes convaincus que les deux diplômes de formation professionnelle révisés contribuent à garantir au secteur de la construction une relève qualifiée. La contribution la plus déterminante est toutefois celle de l'ensemble du secteur qui, par son engagement, assure la formation pratique en entreprise, dans les cours interentreprises et dans les écoles professionnelles.

Les régions, les sections et les associations professionnelles sont maintenant invitées à participer à la procédure de consultation en amont de la décision de l'assemblée des délégués du 16 mai 2023. La présente brochure se veut informative et présente les nouveautés des diplômes professionnels de maçonne/maçon AFP et maçonne/maçon CFC.

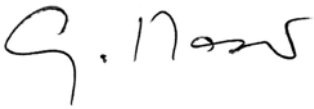
Nous vous remercions de votre engagement présent et futur.



Massimo Cereghetti
Membre du comité central de la SSE



René Leutwyler
Membre du comité central de la SSE



Gerhard Moser
Membre du comité central de la SSE



Bernhard Salzmann
Directeur de la SSE



Marc Aurel Hunziker
Vice-directeur, responsable du département Formation de la SSE

Contexte : la modernisation de la formation professionnelle initiale

Dans le cadre du Masterplan «Formation professionnelle 2030 de la SSE», la SEE a modernisé les diplômes formels de la formation professionnelle initiale en collaboration avec des représentants des entrepreneurs, des cours inter-entreprises et des écoles professionnelles.

Apprentissage de 2 ans: maçonne AFP / maçon AFP (anciennement aide-maçon/ne AFP)
Apprentissage de 3 ans: maçonne CFC / maçon CFC

Les prescriptions sur la formation (ordonnances sur la formation et plans de formation) ont été examinées par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et leurs objectifs ont été consolidés avec différents offices fédéraux (OFSP, OFEV, OFEN, SECO), avant une dernière révision avec la Commission pour le Développement des Professions (CDP) de la CSFP (Conférence Suisse des Offices de la Formation Professionnelle). Les prescriptions sur la formation font désormais l'objet d'une consultation au sein de la branche.

- **Les régions, sections et associations professionnelles sont invitées, dans le cadre de la consultation de branche, à donner leur avis sur les ordonnances sur la formation et les plans de formation du 17 février au 31 mars 2023.**
- **Suite à cette consultation, les ordonnances sur la formation et les plans de formation correspondant aux deux diplômes de maçonne/maçon AFP et maçonne/maçon CFC seront soumis le 16 mai 2023 à l'assemblée des délégués de la SSE pour approbation.**
- **Après la validation par la branche débutera un processus relativement long de validation formelle par les pouvoirs publics, avant l'entrée en vigueur finale.**
- **Les premières formations de maçonne /maçon AFP et maçonne/maçon CFC réalisées sur des bases modernisées débuteront en août 2025.**



Les plans de formation actualisés pour la formation professionnelle initiale de maçonne/maçon AFP et maçonne/maçon CFC sont maintenant parfaitement coordonnés et ils intègrent de nouvelles compétences opérationnelles. La perméabilité entre ces deux diplômes professionnels est donc effectivement garantie.

Kilian Lötscher, Association Valaisanne des Entrepreneurs
Représentant cours interentreprises Romandie, Commission des maçons de l'arrondissement 1 (CCM1)



Les diplômes professionnels de maçonne/maçon AFP et maçonne/maçon CFC sont désormais adaptés au monde d'aujourd'hui et axés sur l'action. Nous pourrons ainsi continuer à l'avenir à compter sur des professionnels qualifiés qui contribueront au succès du secteur de la construction.

Patrick Felix, Brunner Felix AG
Représentant des entrepreneurs de la région Suisse orientale

Les diplômes formels de la formation professionnelle initiale de maçonne/maçon AFP et maçonne/maçon CFC

Requêtes du secteur

- Enrichissement des anciens diplômes par des nouvelles compétences professionnelles
- Intégration de compétences personnelles et sociales avec une attention particulière portée à la communication
- Prise en compte de la numérisation du secteur
- Requête claire d'une formation généraliste
- Valorisation de l'apprentissage de deux ans et garantie d'une possibilité de rattachement à l'apprentissage de trois ans

Conditions-cadres de la formation professionnelle en Suisse Directives de la Confédération et des cantons

- Mise en œuvre du modèle pédagogique de l'orientation sur les compétences opérationnelles
- Adaptation de la procédure de qualification avec suppression de l'examen écrit
- Garantie de continuité entre la formation de deux ans et celle de trois ans

Diplômes formels de formation professionnelle initiale modernisés

Maçonne/maçon AFP	Maçonne/maçon CFC
Formation professionnelle initiale de 2 ans	Formation professionnelle initiale de 3 ans
Généraliste sous supervision	Généraliste
57 jours de cours interentreprises (contre 48 jusqu'à présent)	72 jours de cours interentreprises (comme jusqu'à présent)
1 jour à l'école professionnelle comme jusqu'à présent	1 jour à l'école professionnelle comme jusqu'à présent
Examen pratique de fin d'apprentissage 24 h, y compris 1h d'entretien professionnel	Examen pratique de fin d'apprentissage 32 h, y compris 1 h d'entretien professionnel
Principales nouvelles compétences professionnelles:	**Principales nouvelles compétences professionnelles:**
Déplacer des éléments de construction simples selon les instructions	Attribuer de simples tâches dans la zone de travail confiée
Réaliser des éléments de construction simples en mortier, étanchéités et isolations	Surveiller les travaux simples dans la zone de travail confiée

- Compétences personnelles, sociales et de communication intégrées
- Prise en compte de la numérisation croissante
- Intégration des cours «Protection contre les chutes», «Élingage de charges» et «Plateformes élévatrices PEMP» dans les cours interentreprises
- Renforcement du poids des cours de l'école professionnelle grâce à une pondération plus forte de la note d'expérience scolaire avec, en contrepartie, renonciation à l'examen de fin d'apprentissage écrit

Valeur ajoutée pour le secteur

- Développement et modernisation des diplômes professionnels reconnus
- Hausse de l'attractivité grâce à l'intégration de nouvelles compétences
- Valorisation de l'apprentissage de deux ans: titre plus attrayant
- Garantie de la perméabilité entre l'apprentissage de deux ans et celui de trois ans
- Promotion du modèle 2+2: possibilité de démarrer la formation par un apprentissage de deux ans puis d'effectuer l'apprentissage de trois ans en accéléré
- Garantie de la formation d'une relève généraliste avec des bases solides pour:
 – une activité professionnelle exercée avec succès
 – une spécialisation ultérieure
 – un perfectionnement en vue d'occuper un poste de spécialiste ou de direction
- Hausse de l'efficacité et de l'efficience de la formation grâce à une meilleure collaboration entre entreprises formatrices, écoles professionnelles et centres CIE
- Garantie d'une initiation de haut niveau à la sécurité au travail dans les centres CIE



L’examen professionnel révisé de maçonne/maçon AFP rend l’accès au secteur de la construction plus attrayant et offre une perspective de carrière intéressante supplémentaire.

Hanspeter Piller, Frutiger AG
Représentant des entrepreneurs de la région Suisse romande, Commission des maçons de l’arrondissement 1 (CCM1)



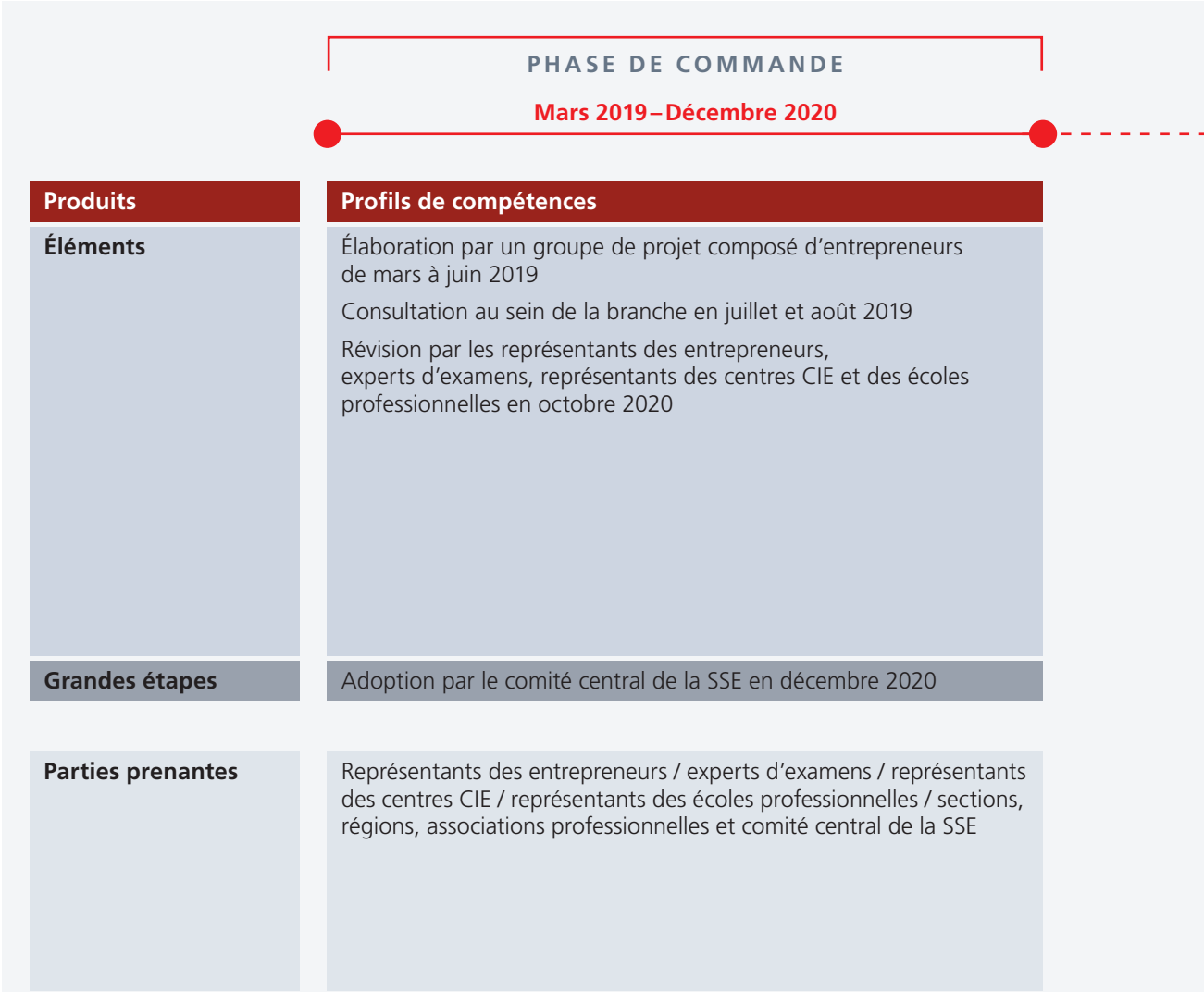
Grâce à ces formations initiales modernisées de maçonne/maçon AFP et maçonne/maçon CFC, les entreprises formatrices garantissent le bon déroulement des chantiers de demain. Et contribuent dès aujourd’hui à bâtir le futur.

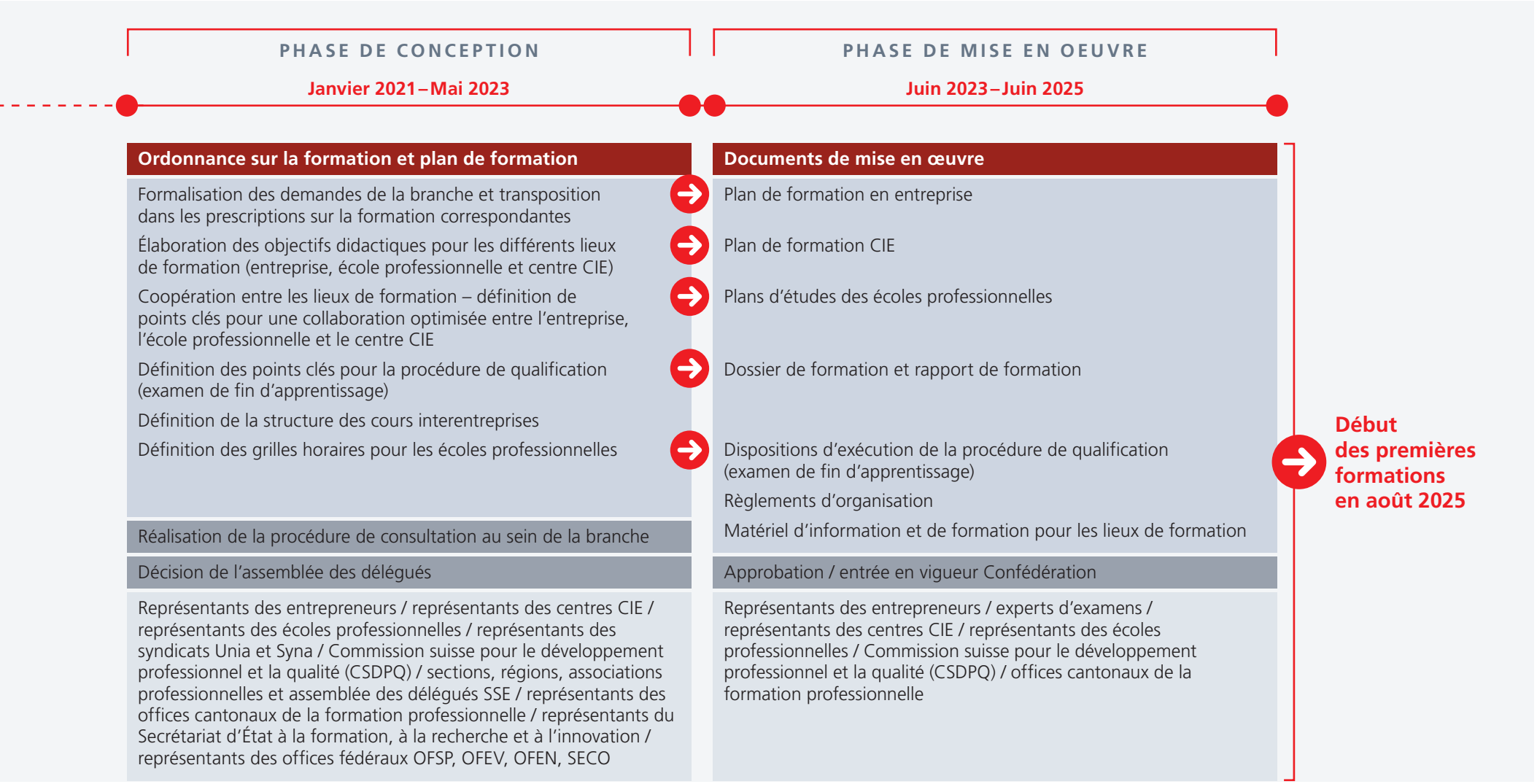
Florian Spichtig, Anliker AG Bauunternehmung
Représentant des entrepreneurs de la région Suisse centrale

Les apprentis d'aujourd'hui sont la main-d'œuvre qualifiée de demain.

Les phases de mise en place de la modernisation de la formation professionnelle initiale

Les travaux de révision des formations professionnelles initiales de maçonne/maçon AFP et maçonne/maçon CFC ont été réalisés dans le cadre d'un processus partenarial défini par la Confédération. En tant qu'organisation professionnelle, la SSE, avec ses régions et ses sections, est responsable de l'élaboration du contenu de formation et des procédures de qualification.




PHASE DE CONCEPTION
Janvier 2021 – Mai 2023
PHASE DE MISE EN OEUVRE
Juin 2023 – Juin 2025
Ordonnance sur la formation et plan de formation
Formalisation des demandes de la branche et transposition dans les prescriptions sur la formation correspondantes
Élaboration des objectifs didactiques pour les différents lieux de formation (entreprise, école professionnelle et centre CIE)
Coopération entre les lieux de formation – définition de points clés pour une collaboration optimisée entre l'entreprise, l'école professionnelle et le centre CIE
Définition des points clés pour la procédure de qualification (examen de fin d'apprentissage)
Définition de la structure des cours interentreprises
Définition des grilles horaires pour les écoles professionnelles
Réalisation de la procédure de consultation au sein de la branche
Décision de l'assemblée des délégués
Représentants des entrepreneurs / représentants des centres CIE / représentants des écoles professionnelles / représentants des syndicats Unia et Syna / Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ) / sections, régions, associations professionnelles et assemblée des délégués SSE / représentants des offices cantonaux de la formation professionnelle / représentants du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation / représentants des offices fédéraux OFSP, OFEV, OFEN, SECO
Documents de mise en œuvre
Plan de formation en entreprise
Plan de formation CIE
Plans d'études des écoles professionnelles
Dossier de formation et rapport de formation
Dispositions d'exécution de la procédure de qualification (examen de fin d'apprentissage)
Règlements d'organisation
Matériel d'information et de formation pour les lieux de formation
Approbation / entrée en vigueur Confédération
Représentants des entrepreneurs / experts d'examens / représentants des centres CIE / représentants des écoles professionnelles / Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ) / offices cantonaux de la formation professionnelle
Début des premières formations en août 2025

Objectifs du Masterplan «Formation professionnelle 2030 de la SSE»



Objectif central
Personnel qualifié pour le secteur de la construction

Moyens
Système de formation professionnelle souple répondant aux attentes et avec financement durable

Moyens
Perspectives de carrière attrayantes en tant que facteur de recrutement



La nouvelle procédure de qualification dure plus longtemps et est systématiquement axée sur la pratique et l'action.
La préparation et la réalisation des travaux affectés sont examinées à travers des situations de travail pratiques.

René Engetschwiler, Association des entrepreneurs de Saint-Gall
Représentant des cours interentreprises en Suisse alémanique



Les maçonnes et les maçons AFP et CFC sont des généralistes. Des édifices historiques aux bâtiments modernes numérisés, ils réalisent les ouvrages les plus divers et contribuent ainsi à bâtir l'avenir de la Suisse.

Patrik Birrer, Halles des maçons de Sursee
Représentant des cours interentreprises en Suisse alémanique



La construction est un travail d’équipe: les relations humaines sont donc un facteur clé de réussite sur les chantiers. C’est pourquoi les compétences personnelles et sociales sont un élément central dans la formation de la relève.

Adrian Geissmann, Implenia Suisse SA
Représentant des entrepreneurs de la région Zurich/Schaffhouse



La grande chance qu’offre le Masterplan 2030 est le renforcement de la formation de maçonne et maçon AFP. De plus en plus de jeunes ont du mal à entrer dans le monde du travail professionnel. Le modèle 2+2 : avec deux années en tant que maçonne et maçon AFP puis deux années en tant que maçonne et maçon CFC facilite ainsi qu'améliore l'entrée dans le secteur de la construction et le rend plus attractif.

Marco Fässler, Centro Formazione Professionale SSIC Gordola
Représentant des cours interentreprises au Tessin


kunz
M Performance
KUNZBAU AG
EINSIEDELN
BAUMEISTER
KUNZ
EINSIEDELN
KUNZBAU AG
KUNZ
EINSIEDELN
HATEX



Pratique et théorie se rejoignent: l’école professionnelle transmet les bases théoriques correspondant à la formation sur le chantier et se voit renforcée par une plus forte pondération dans la procédure de qualification.

Daniel Obrist, Berufsbildung Zofingen AG
Président de l’Association des maîtres professionnels maçon (AMPM), Représentant de la Suisse alémanique



La pratique professionnelle dans les entreprises formatrices, l’approfondissement technique dans les centres de formation CIE et l’acquisition de connaissances spécialisées dans les écoles professionnelles garantissent à l’avenir également une main-d’œuvre bien formée.

Jean-Manuel Aeberli, CPNE-BC
Vice-président de l’Association des maîtres professionnels maçon (AMPM), Représentant de la Suisse romande


Frutiger

Groupe de projet formation professionnelle initiale

Le groupe de projet réunit des représentants des entrepreneurs, des centres CIE et de l'Association des maîtres professionnels maçons de toute la Suisse. Il a marqué de son empreinte la phase de conception et donc l'élaboration des prescriptions sur la formation.



Patrick Felix
Brunner Felix AG
Représentant des entrepreneurs de la région Suisse orientale



Adrian Geissmann
Implenia Suisse SA
Représentant des entrepreneurs de la région Zurich/Schaffhouse



Timo Gisi
Karl Gisi AG
Représentant des entrepreneurs de la région Suisse du Nord-Ouest
Président de la CSDPQ



Hanspeter Piller
Frutiger AG
Représentant des entrepreneurs de la région Suisse romande
Commission des maçons de l'arrondissement 1 (CCM1)



Dominique Pitton
Rovero Associés SA
Représentant des entrepreneurs de la région Suisse romande
Président «Commission des maçons de l'arrondissement 1 (CCM1)»



Florian Spichtig
Anliker AG Bauunternehmung
Représentant des entrepreneurs de la région Suisse centrale



Patrick Birrer
Halles des maçons de Sursee
Représentant des cours
interentreprises en
Suisse alémanique



René Engetschwiler
Association des entrepreneurs
de Saint-Gall
Représentant des cours
interentreprises en
Suisse alémanique



Marco Fässler
Centro Formazione
Professionale SSIC Gordola
Représentant des cours
interentreprises au Tessin



Kilian Lötscher
Association valaisanne des
entrepreneurs
Représentant des cours
interentreprises en
Suisse romande
Commission des maçons
de l'arrondissement 1 (CCM1)



Jean-Manuel Aeberli
CPNE-BC
Vice-président de l'Association
des maîtres professionnels
maçon (AMPM)
Représentant de la
Suisse romande



Daniel Obrist
Berufsbildung Zofingen AG
Président de l'Association
des maîtres professionnels
maçon (AMPM)
Représentant de la
Suisse alémanique

Précisions concernant la consultation au sein de la branche

Les sections, régions et associations professionnelles de la Société Suisse des Entrepreneurs sont autorisées à participer à la procédure de consultation au sein de la branche.

Les commissions de cours interentreprises ainsi que l'Association des maîtres professionnels maçons sont également invitées à prendre position.

Deux prescriptions sur la formation sont disponibles pour chaque diplôme professionnel: l'ordonnance sur la formation et le plan de formation. Les documents seront envoyés aux partenaires participant à la consultation. Parallèlement, toutes les informations pertinentes sont disponibles sous forme numérique à l'adresse suivante : www.entrepreneur.ch/masterplan-consultation-fpi

Ordonnance sur la formation de maçonne / maçon avec AFP
Plan de formation maçonne / maçon avec AFP

Ordonnance sur la formation de maçonne / maçon avec CFC
Plan de formation maçonne / maçon avec CFC

Les partenaires participant à la consultation recevront de la SSE un questionnaire leur permettant de donner leur avis.

Les prescriptions sur la formation contiennent beaucoup de textes de référence prédéfinis. C'est pourquoi le questionnaire contient uniquement des questions sur les parties élaborées par le groupe de projet.

La consultation débutera le 17 février 2023. Les questionnaires peuvent être renvoyés jusqu'au 31 mars 2023.

Contact

Le département Formation de la Société Suisse des Entrepreneurs se tient à votre disposition pour toute question concernant les prescriptions sur la formation professionnelle initiale:

masterplan2030@baumeister.ch ou +41 58 360 76 99

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet de la SSE:
www.entrepreneur.ch/masterplan-consultation-fpi

La SSE a directement fourni aux partenaires participant à la consultation (régions, sections et associations professionnelles) le formulaire pour la réponse à la consultation.

Société Suisse des Entrepreneurs
Weinbergstrasse 49 / Case postale
8042 Zurich

www.entrepreneur.ch

SBV
SSE
SSIC

Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impressaris-Constructurs

Le secteur de la construction – le point de départ de belles carrières professionnelles.